

# LE BUDGET DE LA JUSTICE AFFICHE UNE HAUSSE DE 5 %

JUSTICE

BUDGET

**Le garde des Sceaux, Dominique Perben, a présenté le 25 septembre dernier son projet de budget 2004 pour la justice. Celui-ci affiche une hausse de près de 5 %. Dans le contexte actuel de maîtrise des dépenses publiques, cette augmentation marque la volonté du gouvernement de maintenir ses engagements au titre de la loi d'orientation quinquennale pour la justice du 9 septembre 2002.**

Certes, la progression du budget annoncée pour 2004 est inférieure à celle de l'année passée qui s'élevait à 7,43 %. Elle porte néanmoins le budget de la justice à 5,283 milliards d'euros (soit 34,6 milliards de francs), ce qui, en période de restrictions budgétaires constitue un réel effort en direction de la justice et correspond aux engagements pris par le gouvernement pour la deuxième annuité de la loi quinquennale d'orientation et de programmation. Cette dernière prévoit en effet sur la période 2003-2007 la création de 10.100 emplois ainsi que l'allocation de 2,7 milliards d'euros de dépenses ordinaires et de 1,7 milliard d'euros d'autorisations de nouveaux programmes. Ce plan s'articule autour de quatre axes : améliorer l'efficacité de la justice au service du citoyen, mieux exécuter les décisions pénales, traiter plus efficacement la délinquance des mineurs et enfin améliorer les droits des victimes.

## Un budget de modernisation

Le gouvernement poursuit donc sa politique en mettant l'accent cette année sur la modernisation de la justice. Cette volonté se traduit concrètement par le renforcement des moyens humains des juridictions judiciaires avec le recrutement de 150 magistrats (contre 180 l'an passé) dont 86 seront affectés aux 7 juridictions inter-régionales spécialisées dans la délinquance organisée et dans la délinquance économique et financière. De même, le projet de budget 2004 prévoit la création de 30 postes de greffiers en chef, 350 greffiers et 97 adjoints administratifs. Par ailleurs, 12,6 millions d'euros supplémentaires seront inscrits au titre des crédits de fonctionnement afin notamment d'accompagner les recrutements de magistrats et de fonctionnaires, de mettre en service de nouveaux bâtiments judiciaires, de renforcer la sécurité des juridictions ou encore de poursuivre le développement informatique. À cela s'ajoute enfin 309 millions d'euros d'autorisation de programme — dont 231 au titre de programmes déjà engagés — pour construire et rénover les palais de justice.

## Sept millions d'euros pour les juges de proximité

Mais la Chancellerie est aussi soucieuse de rendre la justice « plus à l'écoute des Français ». À ce titre, le budget prévoit une dotation de 7 millions d'euros au bénéfice des 600 juges de proximité qui devraient entrer en activité fin 2004. De même, le gouvernement entend poursuivre son effort en direction de l'aide juridictionnelle en revalorisant de 2 % l'unité de valeur servant à rémunérer les avocats mais aussi en élargissant le champ des bénéficiaires par la non prise en compte à l'avenir de l'aide au logement et de l'allocation de logement social dans le calcul du seuil de revenus. Par ailleurs, 1,1 million d'euros supplémentaires servira à abonder le fonds de réserve pour la prise en charge des accidents collectifs et à consolider le réseau associatif d'aide aux victimes.

Enfin, troisième grand axe de ce budget 2004, l'amélioration de la sécurité et l'humanisation de l'administration pénitentiaire. À ce titre, le gouvernement prévoit la création de 1.128 emplois dont 35 de directeurs, 711 de surveillants, 201 de personnels d'administration et d'intendance, 14 postes de personnels techniques, 161 de personnels d'insertion et de probation et 6 contractuels. Selon la Chancellerie, « ces emplois nouveaux permettront notamment de développer les mesures alternatives à l'incarcération et d'offrir aux détenus une meilleure préparation à leur sortie de prison ». La direction de l'administration pénitentiaire bénéficie par ailleurs de 668 millions d'euros d'autorisation de programme pour rénover les établissements pénitentiaires existants et en construire de nouveaux. Quant à la protection judiciaire de la jeunesse, elle se voit dotée de 234 nouveaux emplois dont 135 éducateurs et de 16,7 millions d'euros supplémentaires en dépenses ordinaires.

Olivia DUFOUR